

1.-Est-ce que le rapport de biosurveillance produit par Intrinsik et financé par Glencore à Rouyn-Noranda peut être considéré comme de la recherche indépendante?

Par François Claveau, professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke, directeur par intérim du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et responsable de l'axe Recherche du Réseau francophone international en conseil scientifique (RFICS)

Réponse brève :

Indépendance partielle. Glencore a choisi une firme lui ayant produit un avis favorable en 2019 et l'indépendance procédurale revendiquée est invérifiable. La révision par les pairs vient d'employés d'une firme au modèle d'affaires similaire à Intrinsik. Ces éléments s'ajoutent à des méta-analyses liant financement industriel et conclusions favorables au commanditaire.

Réponse complète :

Les organismes de gouvernance scientifique caractérisent généralement l'indépendance comme l'autonomie des équipes de recherche dans la conception, la conduite et la communication des résultats d'une étude, à l'abri d'une influence induite des parties ayant un intérêt dans le résultat (ALLEA 2023; ICMJE 2026). L'indépendance est un des facteurs influençant le risque de biais (Higgins et al. 2024).

Il faut distinguer différents types d'indépendance. L'étude d'Intrinsik, ayant été payée par Glencore, n'est pas financièrement indépendante. Ceci n'implique pas nécessairement que ses résultats sont biaisés, mais la littérature montre qu'un financement industriel est associé à une probabilité plus élevée de conclusions favorables au commanditaire (Lundh et al. 2017).

Les firmes financées par l'industrie revendiquent régulièrement une indépendance procédurale, qui porte sur l'absence d'ingérence du commanditaire dans la conduite de l'étude. C'est ce qu'Intrinsik soutient pour sa recherche (Intrinsik 2026a), mais ce type d'affirmation est difficile à infirmer ou à confirmer. Malgré la documentation rendue publique (Intrinsik 2026b), les détails de l'entente et l'ensemble des interactions entre les deux entreprises restent inconnus. Au sujet de l'indépendance procédurale, les preuves dans un sens comme dans l'autre sont faibles.

Acceptons, pour le moment, la revendication d'indépendance procédurale. Intrinsik a-t-elle raison d'affirmer que « [l]a crédibilité de l'étude ne dépend pas de la source de son financement, mais de la rigueur de sa méthodologie et l'indépendance de ceux qui mènent la recherche »? (Intrinsik 2026a) Bien que l'indépendance procédurale (présumée) diminue les risques de biais de financement, elle ne les élimine pas. Il est bien documenté que l'intervention directe du commanditaire dans le processus de recherche n'est pas nécessaire pour générer un biais (Michaels 2008). D'abord, celui-ci peut sélectionner l'équipe de recherche qu'il juge la plus susceptible d'aboutir à des résultats qui lui sont favorables. Ensuite, une firme dont l'activité dépend largement de contrats industriels peut être exposée à des incitations, conscientes ou non, qui favorisent des choix méthodologiques ou interprétatifs compatibles avec les attentes de ses clients. Glencore n'en était pas à sa première interaction avec Intrinsik : cette dernière lui avait produit en décembre 2019 une « Note de service » dont les conclusions ont ensuite été invoquées par Glencore dans le débat public (Intrinsik 2019).

Finalement, Intrinsik évoque d'autres types d'indépendance, notamment le fait que son étude a été sujette à « un processus rigoureux de révision indépendante par les pairs » (Intrinsik 2026a). Ce processus de révision peut diminuer le risque de biais, mais l'effet du financement sur l'orientation des résultats est bien documenté dans des corpus ayant passé l'évaluation par les pairs (Lundh et al. 2017). L'évaluation positive initiale vient de Risk Sciences International, une firme mandatée par Intrinsik et offrant elle aussi ses services aux gouvernements et industries. L'autre évaluation, produite de façon indépendante par Santé Canada en juillet 2026, identifie plutôt de sérieuses lacunes dans l'étude (Santé Canada 2026).

En somme, bien que nous n'ayons pas de preuve de collusion et sans nous prononcer sur la vérité ou la fausseté des résultats de l'étude, il faut conclure que l'indépendance de celle-ci n'est que partielle.

Bibliographie :

ALLEA. 2023. The European Code of Conduct for Research Integrity -- Revised Edition. All European Academies. <https://doi.org/10.26356/ECOC>.

Higgins, Julian Pt, Jelena Savović, Matthew J. Page, Roy G. Elbers, et Jonathan Ac Sterne. 2019. « Assessing Risk of Bias in a Randomized Trial ». Dans Cochrane Handbook for Systematic Reviews of Interventions, 1re éd., sous la direction de

Julian P. T. Higgins, James Thomas, Jacqueline Chandler, et al. Wiley.
<https://doi.org/10.1002/9781119536604.ch8>.

ICMJE. 2026. Recommendations for the Conduct, Reporting, Editing, and Publication of Scholarly Work in Medical Journals. International Committee of Medical Journal Editors. <https://www.icmje.org/recommendations/>

Intrinsik. 2019. Note de service -- Évaluation des études de biosurveillance menées par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue l'Abitibi-Témiscamingue (Annexe V du mémoire de Glencore en 2022). Glencore.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/consultation-fonderie-horne/memoires/MEM_Glencore.pdf.

Intrinsik. 2026a. « Déclaration d'Intrinsik — Crédibilité, indépendance et méthodologie du Programme de biosurveillance ». Programme de biosurveillance de l'arsenic à Rouyn-Noranda. <https://www.pbarn-rnabp.ca/declaration>.

Intrinsik. 2026b. « Documents clés ». Programme de biosurveillance de l'arsenic à Rouyn-Noranda. <https://www.pbarn-rnabp.ca/documents>.

Lundh, Andreas, Joel Lexchin, Barbara Mintzes, Jeppe B. Schroll, et Lisa Bero. 2017. « Industry Sponsorship and Research Outcome ». Cochrane Database of Systematic Reviews, no 2. <https://doi.org/10.1002/14651858.MR000033.pub3>.

Michaels, David. 2008. Doubt Is Their Product: How Industry's Assault on Science Threatens Your Health. Oxford University Press.

Santé Canada. 2026. Commentaires sur le rapport du Programme de biosurveillance de l'arsenic à Rouyn-Noranda (RNABP) (Intrinsik, 2026). Division des études des populations, Bureau de la recherche et de la science en santé environnementale, Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection, Direction générale de la sécurité des milieux et de la protection des consommateurs. <https://reseauvigilance.ca/2026/07/21/commentaires-sur-le-rapport-du-programme-de-biosurveillance-de-larsenic-arouyn-noranda-rnabp-intrinsik-2026-par-sante-canada/>

onicse

Question-Réponse

Q

Est-ce que le rapport de biosurveillance produit par Intrinsik et financé par Glencore à Rouyn-Noranda peut être considéré comme de la recherche indépendante?

**En
partie****R**

Glencore a choisi une firme lui ayant produit un avis favorable en 2019 et l'indépendance procédurale revendiquée est invérifiable. La révision par les pairs vient d'employés d'une firme au modèle d'affaires similaire à Intrinsik. Ces éléments s'ajoutent à des méta-analyses liant financement industriel et conclusions favorables au commanditaire.

Par François Claveau, professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke, directeur par intérim du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) et responsable de l'axe Recherche du Réseau francophone international en conseil scientifique (RFICS)

[Lire la suite](#)

onicse.uqat.ca

licence CC BY-NC-ND